



CONTRAT LOCAL D'ÉDUCATION
ARTISTIQUE

Appel à projet 2020-2022

Date limite de candidature
07 janvier 2020

INTRODUCTION

Cet appel à candidature est destiné à recruter **3 collectifs d'artistes** pour **deux années scolaires consécutives, 2020/2021 et 2021/2022.**

Ces collectifs d'artistes, plasticiens, photographes, urbanistes, compagnies..., ont une démarche artistique qui propose une **approche pluridisciplinaire** (sociologique, géographique, urbaine, historique...), s'adaptant **à la diversité du territoire et aux public** ciblés. Elle relève également d'une volonté **d'éducation artistique et culturelle.**

Cet appel à projet s'inscrit dans le cadre du plus grand **Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)** d'Ile de France, que **la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise** a signé avec la **DRAC**, en partenariat avec **l'Académie de Versailles.** Le CLEA est un dispositif s'appuyant sur la mise en place de **3 résidences-mission** sur le territoire, se définissant comme des résidences **d'éducation artistique et culturelle.**

Après quatre années de déroulement des résidences-mission sur une année scolaire, c'est à titre expérimental que le prochain CLEA se déroulera sur **2 années scolaires.** Cette évolution permet de travailler plus en **profondeur sur l'éducation artistique et culturelle** auprès d'un plus grand nombre de participants, tout en intégrant une dimension **d'appropriation du territoire.** Sur la première année, un travail de **développement de la motivation** et de l'appétence des enfants et des jeunes est déployé, puis, sur une seconde année, la **mise en action de la pratique.** Le tout afin d'avoir un dispositif plus **performant.**

QU'EST CE QUE LE CLEA ?.....PAGE 3
SUR QUEL TERRITOIRE LES ARTISTES INTERVIENNENT- ILS ?.....PAGE 8
COMMENT CANDIDATER ?.....PAGE 11

QU'EST-CE QUE LE CLEA ?

Les objectifs du CLEA

L'éducation artistique :

- Créer du **lien**, développer l'**esprit critique**, favoriser l'**ouverture aux autres**
- Permettre au plus grand nombre **d'apprendre** et se **former** auprès d'un artiste en lien avec les établissements et acteurs culturels du territoire
- Contribuer au **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** des enfants et des jeunes, en temps scolaire et en temps de loisirs

L'ancrage territorial :

- Mettre en place un projet contribuant au **rayonnement** et à l'**accès** de l'offre culturelle territoriale dans une dynamique de réseau favorisant le maillage urbain/rural
- Organiser la **mobilité** et la **mixité** des publics afin de leur permettre de s'approprier le projet et le territoire
- Renforcer la **coopération culturelle** entre les différents partenaires

Le CLEA s'inscrit dans le **parcours d'éducation artistique et culturelle** des enfants et des jeunes, qui repose sur trois piliers :

- La **rencontre** avec des œuvres artistiques, des objets patrimoniaux et des artistes
- La **pratique artistique** individuelle et collective, avec des artistes, dans des domaines diversifiés
- Un **partage des connaissances** : appropriation de repères, appropriation d'un lexique spécifique et simple permettant d'exprimer ses émotions esthétiques et développer l'esprit critique

Le déroulement

Une résidence-mission consiste en la présence des **3 collectifs d'artistes pluridisciplinaires** sur le territoire auprès de différents groupes en transmettant leur **processus de création**. Elle repose sur la disponibilité de ce collectif durant la période définie, **2020/2022**, dans le planning présenté ci-après. Chaque résidence-mission se déroule sur **une partie du territoire** : est, ouest ou centre.

Elle ne se **confond nullement avec une résidence de création** puisqu'il n'y a pas de commande d'œuvre. Cependant, une restitution générale, commune aux trois résidences-mission, est organisée à **l'issue de la résidence** pour **partager le geste artistique réalisé** avec les participants et **donner à voir** à leurs familles.

Voici le déroulement des résidences-mission par année :

Année 1



- 1 journée de **découverte du territoire**
 - 3 **réunions territoriales** par territoire : est, centre et ouest en invitant les partenaires potentiels
 - **Réunions de préparation et médiation** avec les partenaires, et/ou les référents et/ou les coordinateurs
 - 1 journée de **rencontres/formation** des partenaires s'inscrivant dans le projet
 - 5 **diffusions** sur chaque territoire : est, centre et ouest
 - 1 **atelier d'expérimentation** par groupe (durée moyenne d'1h30)
 - Réalisation d'1 **carnet de bord d'Education Artistique et Culturelle** pour les 2 années
 - 1 **bilan** avec les artistes, les partenaires institutionnels et les référents
- Les groupes participant à cette année 1 seront **trente** maximum par résidence-mission.

Année 2



- **21** heures de pratiques artistiques et culturelles dont :
 - **15h d'ateliers**
 - **3 h de croisement** avec d'autres groupes
 - **3h de parcours artistique et culturel (PAC)** ouvert sur toutes les structures du territoire
 - **2 diffusions** sur chaque territoire : est, centre et ouest
 - 1 journée de **rencontres/formation** des partenaires s'inscrivant dans le projet
 - 1 **restitution** unique aux 3 résidences-mission avec présentation des équipes artistiques de 2022/2024
 - 1 **bilan** avec les artistes, les partenaires institutionnels et les référents
 - Réalisation d'1 **carnet de bord d'Education Artistique et Culturelle** pour les 2 années
- Les groupes participants à cette année 2 seront **quinze** maximum par résidence-mission.

Les publics cibles

Pour l'année 1 de résidence-mission, chaque collectif d'artistes devra se **positionner sur une ou plusieurs tranches d'âge**, en fonction de ses spécificités artistiques. Pour **l'année 2**, le choix se fera à l'issue de **l'évaluation de l'année 1** et des **demandes des partenaires** :

- Petite enfance : 3/5 ans
- Enfance : 6/11 ans
- Adolescence : 12/18 ans
- Adultes : 18 ans et plus

Les groupes sont issus de structures en **temps scolaire et de loisirs**. Ils peuvent être des publics intergénérationnels ou empêchés. Ils sont constitués d'environ 12 à 30 personnes. Les collectifs d'artistes doivent **s'adapter aux différents publics**. Le projet artistique doit également s'inclure dans **le projet pédagogique** des structures participantes.

En dehors du temps où les groupes sont en présence des artistes, **des ressources sont mises à leur disposition** afin de poursuivre le travail sur le projet (voir « parcours de la pratique artistique et culturelle » page 10).

L'équipe de coordination met en place une **méthodologie de mobilisation** des partenaires sur deux années, mobilisation à laquelle les collectifs d'artistes participeront.

La thématique 2020/2022

Pour favoriser une meilleure appropriation par les habitants du territoire, la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise, la DRAC et le Rectorat de Versailles ont retenu un thème commun, élément constitutif de l'identité du territoire. Les collectifs d'artistes devront construire leur réponse à l'appel à projet autour du thème suivant :

« Détournements de patrimoine », architectural, immatériel, industriel et technique, paysager, rural... Cette thématique est valable pour les deux années.

Le planning des résidences-missions

Année 1

Immersion sur le territoire : juin/décembre 2020

- **1 réunion à la DRAC, juin 2020** : rappel des objectifs, du planning du CLEA et des enjeux sur le territoire.
- **2 réunions territoriales par territoire (est, ouest, centre) et par équipe artistique, juin et septembre 2020** : présentation du CLEA, des équipes artistiques et de leur projet.
- **1 réunion de préparation de la journée de rencontres/formation, octobre 2020** : préparation de la journée de formation.
- **2 réunions équipe de coordination : septembre et novembre 2020** : suivi du projet.
- **8 réunions de mobilisation des publics, entre septembre et novembre 2020** : rencontres avec des partenaires éducation nationale, responsable enfance-jeunesse, directeurs d'associations...pour

présenter le projet et donner envie d'y participer.

- **Les inscriptions des groupes, entre juin et octobre 2020** : envoi des formulaires par les référents des groupes.
- **Le mois de rencontres avec les 30 référents, novembre 2020** : rencontres des artistes et coordinateurs avec les équipes d'enseignants et de professionnels de l'éducation et de l'action sociale pour ajuster le projet artistique, en accord avec le projet pédagogique de la structure inscrite puis planifier.
- **La journée de rencontres/formation, décembre 2020** : ateliers en immersion avec les artistes, à destination des adultes référents des groupes et des équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics.

La diffusion sur le territoire : janvier/juin 2021

- **Les diffusions, entre janvier et mars 2021** : les collectifs d'artistes présentent leurs œuvres auprès des publics, sur 6 temps différents minimum, sur plusieurs dates. Le nombre final sera déterminé en fonction du nombre d'inscrits, du format de diffusion et de la capacité d'accueil des lieux. Il sera discuté avec les collectifs d'artistes dès le début du projet. Il est demandé aux artistes sélectionnés de participer à la rédaction du dossier pédagogique concernant la ou les œuvres diffusées. Ce document sera distribué à l'ensemble des référents. Les diffusions proposées doivent être adaptées aux tranches d'âges inscrites.
- **Les ateliers d'expérimentation, entre janvier et mars 2021** : ces ateliers auprès des groupes inscrits sont imprégnés de la démarche des artistes et destinés à favoriser la familiarisation avec leur art.
- **2 réunions équipe de coordination : entre janvier et mars 2021** : suivi du projet.
- **Le bilan, en avril 2021** : organisation d'un bilan en présence des artistes, des coordinateurs, des référents des groupes et des partenaires institutionnels afin de préparer l'année 2.
- **1 réunion territoriale, entre avril et mai 2021** : une sur chaque territoire : est, centre et ouest. Elle présentera le projet artistique de l'année 2, ainsi que son déroulement. Elle permettra d'identifier les groupes qui souhaitent poursuivre le projet sur l'année 2 et de l'ouvrir à d'éventuels nouveaux groupes.
- **Début des inscriptions des groupes, en juin 2021** : envoi des formulaires par les référents des groupes.

Année 2

Expérimentation : septembre 2021/avril 2022

- **1 réunion à la DRAC, septembre 2021** : rappel orientations année 2.
- **Fin d'inscription des groupes, octobre 2021** : envoi des formulaires par les référents des groupes.
- **2 réunions équipe de coordination : octobre et novembre 2021** : suivi du projet.
- **Le mois de rencontres avec les 15 référents potentiels, octobre et novembre 2021** : rencontres des artistes et coordinateurs avec les équipes d'enseignants et des professionnels de l'éducation et de l'action sociale pour ajuster le projet artistique, en accord avec le projet pédagogique de la structure inscrite et participante, puis

- planifier.
- **Journée de rencontres/formation, décembre 2021** : ateliers en immersion avec les artistes, à destination des adultes référents des groupes et aux équipes pédagogiques pour leur faire vivre le projet comme les publics ciblés et ainsi renforcer leur rôle de médiateur auprès de leurs publics.
 - **Les pratiques artistiques et culturelles, entre janvier et avril 2022** : réalisation des ateliers de pratiques artistiques, du parcours artistique et culturel et temps de rencontres avec les autres groupes d'un même projet (21h).

Valorisation : mai/juin 2022

- **La restitution commune aux 3 territoires (est, ouest et centre), en mai 2022** : elle est organisée à la fin des résidences-mission. Elle témoigne du processus de création transmis lors des ateliers. Ce temps est une co-construction entre les compagnies artistiques et l'équipe de coordination du CLEA. Ce temps hors scolaire, permet aux participants des ateliers de venir accompagnés de leurs familles et leurs proches. Le lieu de cette restitution sera déterminé ultérieurement. Des réunions de préparation seront organisées avec les trois collectifs d'artistes.
- **Le bilan, en juin 2022** : organisation d'un bilan des deux années en présence des artistes, des coordinateurs, des référents de groupes et des partenaires institutionnels.

La communication

La Communauté urbaine **prend en charge la communication du projet**. Pour cela, plusieurs **supports sont envisagés** : une plaquette de présentation générale du projet et des collectifs d'artistes retenus, des cartons d'invitation, des communiqués de presse, un livret pour les familles, la valorisation sur le site de la Communauté urbaine et tout autre support dont le projet pourrait avoir besoin.

Les collectifs d'artistes en résidence transmettront à l'équipe de coordination **les photos / films des différents temps avec les groupes**.

Ces outils permettent de **constituer la mémoire** du projet et de le **valoriser** auprès des différents partenaires. A ce titre, un film spécifique sera réalisé par deux équipes spécialisées, une de la Communauté urbaine, Display et une de la DRAC.

La coordination

La Direction Générale Adjointe Attractivité et Services à la Population de la Communauté Urbaine est **pilote du CLEA**. Elle associe à toutes les étapes de la résidence-mission les collectifs d'artistes, les structures culturelles et les établissements partenaires. Une **équipe de coordination** est constituée.

L'équipe est composée d'un coordinateur général, de coordinateurs de terrain et de référents de groupes. Cette organisation permet **le suivi des trois résidences-missions**.

Chaque coordinateur de terrain est garant du bon déroulement de la résidence-mission. Il a pour mission de faire l'interface entre le coordinateur général, le collectif d'artistes et les référents de chaque groupe. Il est **l'interlocuteur privilégié des collectifs d'artistes**.

Trois Comités de Pilotage, composés des partenaires institutionnels, sont organisés dans l'année afin de prendre les décisions nécessaires.

SUR QUEL TERRITOIRE LES ARTISTES INTERVIENNENT-ILS ?

La Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise



Constituée depuis le 1^{er} janvier 2016, la Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise est le fruit de la fusion de six EPCI. Elle compte 405 049 habitants et 73 communes et est un territoire contrasté sur de nombreux aspects.

La Seine, premier élément identitaire fort, s'écoule sur environ 55 km. Les transports se traduisent par 2 100 km de voiries, une autoroute structurante, l'A13, trois réseaux ferroviaires et 9 gares Eole (35 mn de Paris ; prévision 2024). Quatre pôles urbains le structurent le territoire, s'articulant autour du fleuve, à l'est, au centre et à l'ouest. Les quartiers prioritaires politique de la ville concernent 8 communes.

La « Seine & Oise » est l'un des maillons stratégiques du Grand Paris au cœur des grands projets de la Vallée de la Seine sur l'axe Seine/Paris-Normandie. Son emplacement est un atout renforcé par la présence de grands projets de transports structurants de l'ouest-parisien : le Canal Seine Nord, le Port Seine Métropole Ouest, la Ligne Nouvelle Paris Normandie, le Grand Paris Express, le prolongement du RER E (Eole), la Tangentielle Ouest.

C'est un territoire industriel très important, particulièrement autour des filières automobile (Renault à Flins, PSA à Poissy), aéronautique (Airbus Defence and Space aux Mureaux), de l'éco-industrie (Véolia, Suez, etc.), de l'écoconstruction, de la santé et des services à la personne. Le territoire accueille également deux facteurs d'instruments de renommée internationale, Buffet Crampon et Selmer.

Avec 130 000 emplois, le territoire correspond à un bassin comparable à celui du Havre.

A ce jour, Grand Paris Seine & Oise est la plus importante communauté urbaine d'Île de France et la plus peuplée de France. Paradoxalement, sa géographie est organisée en des zones rurales et péri urbaines importantes. C'est aussi un territoire exceptionnel, conciliant Ville et Nature, dans une relation de proximité rare. Il est structuré autour de grands espaces naturels et agricoles.

Récemment constituée, la Communauté urbaine porte des enjeux forts autour de l'identité et l'attractivité. Ce qui pose la question majeure de la mobilité des habitants et de leur accessibilité sur les différents équipements communautaires.

Le territoire étant vaste et étendu, la Communauté urbaine procédera à une subdivision du territoire, est, centre et ouest. Cela sera également fonction des projets artistiques présentés. Les collectifs d'artistes retenus se verront « attribuer » une partie du territoire pour leur résidence-mission.

Le projet culturel de territoire dans lequel s'inscrit le CLEA

La Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise déploie sur son territoire une vision artistique et culturelle structurante. L'objectif politique repose sur la volonté de mise en cohérence des établissements communautaires en **l'abondant de façon pluridisciplinaire** et sur une **logique d'excellence au service du territoire et de ses habitants**. Cette volonté induit un projet culturel au bénéfice du développement culturel, rayonnement et de l'attractivité et du maillage du territoire.

Le projet culturel de territoire, se décline en **3 axes stratégiques**, eux-mêmes traduits par des orientations opérationnelles permettant la mise en œuvre du programme d'actions. Le **CLEA intègre ainsi plusieurs volets**.



Dans le cadre de ce projet culturel, trois aspects sont prioritaires : **l'Education Artistique et culturelle**, le **parcours artistique et culturel** et la **territorialité**.

L'Education Artistique et culturelle :

Elle met un accent tout particulier sur l'enjeu de **développement de l'individu**. Pour illustrer sa volonté, la Communauté urbaine a signé aux côtés de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et de l'Académie de Versailles une **convention partenariale quadriennale autour de l'éducation artistique**. Elle développe des actions d'éducation artistique et culturelle rayonnantes, en recherchant des partenaires de qualité. La Communauté urbaine, de par son nombre d'habitants

et cette volonté éducative, est le **premier territoire d'Ile de France d'éducation artistique et culturelle**, notamment en milieu scolaire. En 2019, ce sont 9 000 enfants et jeunes touchés par une action d'éducation artistique et culturelle.

Le parcours artistique et culturel : en écho aux projets artistiques et aux besoins des groupes participants, un parcours artistique et culturel est constitué, reposant sur 3 piliers : connaître, expérimenter et rencontrer des œuvres, des artistes et des lieux culturels.

Connaître, se constituer une culture générale sur le domaine artistique et culturel :

- Visites guidées/thématisées des équipements culturels proposées par les professionnels
- Mise à disposition de supports ou de bibliographies par les bibliothèques/médiathèques du territoire

Expérimenter, pratiquer une discipline artistique et culturelle avec les artistes

- Des ateliers pédagogiques avec les artistes intervenants
- Un dossier pédagogique comprenant des pistes pédagogiques autour de l'esthétique de l'équipe artistique intervenant et des pistes d'activités ou de de réflexion à faire en dehors de la présence du collectif d'artistes sélectionné créé avec les équipes artistiques
- Le carnet de bord EAC sur l'ensemble du parcours de l'enfant et du jeune

Rencontrer des œuvres et des artistes, fréquenter les lieux de diffusion artistique :

- Une plaquette de la programmation artistique jeune public qui présente l'ensemble des offres des équipements culturels du territoire est remise. Plus généralement, ces lieux culturels sont à considérer comme des ressources à mobiliser dans le développement des projets
- Les plaquettes des équipements sont transmises
- Deux sorties sont préconisées pour assister à la présentation des œuvres d'artistes sur les équipements du territoire

La territorialité : cet aspect est **fondamental** dans le sens où il implique le **sentiment d'appartenance** à un collectif, notre Communauté urbaine avec une diversité de communes. Il touche également les questions de **l'éloignement géographique** des établissements culturels de certains habitants, les demandes de circulations d'offres culturelles sur le territoire et la rencontre avec les publics les plus divers. Pour ce faire les projets sont conçus dans une logique partenariale avec les acteurs du territoire se traduisant par la mise en place de **projets itinérants**. La volonté est que les groupes qui s'impliquent dans le CLEA, et les autres projets EAC, puissent comprendre qu'ils sont plusieurs à travailler sur un même projet artistique, sur un même territoire, afin d'avoir une vision d'ensemble.

COMMENT CANDIDATER ?

La composition du dossier de candidature

La candidature doit **comprendre impérativement** les éléments suivants. L'absence d'un élément engendre une candidature **nulle** :

- **un préprojet artistique et culturel de 5 à 7 pages** reposant sur **6 volets** (ce préprojet se consolide au début de l'année 2) :
 - un volet présentant le **concept** du collectif d'artistes : présentation de la démarche de(s) artiste(s)
 - un volet **diffusion/expérimentation** : propositions d'une **liste de spectacles ou autres types d'œuvres** à diffuser par tranche d'âge (selon les choix des tranches d'âge faits par les artistes) avec présentation du/des spectacle(s) et/ou du/des œuvre(s) ; proposition d'ateliers d'expérimentation d'une durée de une à deux heures
 - un volet **transmission** : présentation des ateliers de pratique, présentant les étapes de travail, leur progression, la méthode
 - un volet **territorialité** : présentation des temps de croisement entre les groupes, leur contenu
 - un volet « **parcours des pratiques artistiques et culturelles** » : présenter des démarches artistiques, des bibliographies (filmographie, discographie), des passerelles avec d'autres esthétiques, (ce dernier sera à construire dans le courant de l'année 1 pour devenir le projet qui sera conduit en année 2)
 - un volet **budgétaire** présentant la répartition des dépenses sur l'année 1 et sur l'année 2

Le préprojet doit également cibler des **tranches d'âge au choix** (quelque soit le temps scolaire ou loisirs) : petite enfance, 6/12 ans, 12/18 ans, 18 ans et + (dont les publics spécifiques)

Le préprojet doit comprendre la rédaction d'une **synthèse** en 5 lignes de leur projet

- **un dossier de présentation** du collectif faisant également état des expériences artistiques et de médiation et d'action culturelle (3 pages max)
- au **minimum une vidéo** présentant les artistes en **situation pédagogique** (exception faite pour les artistes émergents)
- **deux propositions de déroulement de séances d'ateliers** comprenant la démarche pédagogique et artistique à destination de **deux types de publics** au choix
- **4 photos HD** avec légende et copyright
- Des **extraits vidéos** de l'univers artistique

L'envoi des candidatures se fait **uniquement par courriel, en un seul fichier au format PDF** (n'excédant pas les 8 mo) ou via We Transfer. Un accusé de réception vous sera envoyé avec la liste des pièces reçues. La candidature est à adresser à la boîte électronique suivante : clea@gpseo.fr

Coordinatrice générale du CLEA : Cécile Fernandez, clea@gpseo.fr

LA DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES DOSSIERS EST FIXE AU MARDI 07 JANVIER 2020

Le calendrier de la sélection

- **Mardi 07/01/2020** : date limite de candidature
- **Du mercredi 08/01/2020 au vendredi 17/01/2020** : analyse des dossiers artistiques en comité de coordination
- **Semaine du 20/01/2020** : comité de présélection des candidats en présence des coordinateurs et des partenaires : étude des dossiers (admissibilité et conformité aux critères de sélection). Les équipes artistiques seront informées de leur présélection le lendemain de la journée du comité de présélection par téléphone, mails et courriers
- **Mardi 04/02/2020** : auditions de deux à trois collectifs d'artistes par résidence (environ 1h par groupe d'artistes) comprenant les échanges avec le jury
 - présentation de l'équipe artistique, parcours, vidéo/photos, projet artistique proposé sur le territoire
 - présentation de tout ou partie de la vidéo en situation de transmission ainsi que de la description d'un atelier type
 - échanges entre l'équipe artistique et le jury
- **Jeudi 07/02/2020** : annonce aux 3 collectifs d'artistes retenus

Les équipes artistiques retenues devront **immédiatement après la sélection** :

- participer à la rédaction d'un dossier pédagogique permettant d'avoir des pistes pédagogiques autour du domaine artistique et esthétique de la compagnie
- rédiger une note présentant le projet artistique permettant d'alimenter la plaquette de présentation du CLEA 2020-2022 (2205 caractères espaces compris + 2 photos en jpeg (300 dpi). Ce nombre de caractères comprend l'intitulé du collectif et le thème, l'article et la présentation de l'artiste
- contribuer à la réalisation d'un power point de présentation de leur projet et leur univers esthétique

Les critères de sélection

Le comité de présélection et les comités de sélection sélectionneront les candidatures **conformes au présent cahier des charges** et les candidats présentant les **capacités** et la **motivation** les plus grandes à s'engager dans le CLEA sur **deux années**.

Les critères de sélection sont les suivants :

- La **non remise d'une pièce ou sa non-conformité**, (hormis la vidéo en situation pédagogique) fait l'objet de **l'élimination** de la candidature
- La **clarté** et la **cohérence** du préprojet : respect des volets demandés dans le cahier des charges
- Le respect de la **thématique**
- La **pertinence** artistique en lien avec la thématique
- La **transdisciplinarité** et le caractère **innovant** du projet
- Les compétences de **transmission** des artistes
- Les **expériences** artistiques et pédagogiques
- La **mobilité** des artistes (autonomie, véhicule, permis)
- Le **collectif** (à partir de 2 artistes)

Le collectif d'artistes retenu est appelé à se **rendre disponible** pour la mission. Il doit être **autonome dans ses déplacements et son hébergement**. Il doit disposer d'un véhicule personnel et donc doit avoir un permis de conduire en cours de validité.

Le collectif d'artistes pluridisciplinaire candidat doit être **francophone**.

Les conditions juridiques et financières

Une **convention bipartite** de résidence-mission spécifiant les engagements du collectif d'artistes, en résidence et ceux de la Communauté Urbaine Grand Paris Seine & Oise) est **signée avant le début de la résidence** pour les deux années.

Les parties **se réservent le droit**, à partir de **l'évaluation** qui sera faite en fin d'année 1, **de ne pas reconduire la convention pour la deuxième année**.

La **rétribution** de chaque collectif d'artiste par résidence-mission est de **48 000 €** pour les **deux années**. Soit un versement de 22 000 € l'année 1 et de 26 000 € l'année 2.

Le montant de cette rétribution comprend :

- L'ensemble des réunions décrites dans le planning (années 1 et 2) ;
- Les temps de diffusion et d'ateliers d'expérimentation (année 1) ;
- Les temps de pratique artistique et culturelle (année 2) ;
- La restitution ;
- L'achat - prise en charge des besoins matériels ;
- La diffusion d'œuvres & les droits d'auteurs ;
- Les défraiements (transports et les repas) et l'hébergement ;
- La fourniture des éléments demandés dans le cahier des charges.